



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-24

Membres : 11
Présents : 11
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six le 29 juin, le conseil municipal du CHATENET en DOGNON dûment convoqué, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Grenaille Romain-Bérenger, le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 25 juin 2026.

Présents : Grenaille Romain-Bérenger, Ristroph Stéphane, Dufournaud Gaëlle, Goupillou Claire, Pejout Jean-Luc, Valadas Hervé, Grellety-Magne Marie-Christine, Vendrely Romain, Bulmé Cyril, Février Claudine, Vergnoux Nathalie

Excusé :

Madame Goupillou Claire est nommée secrétaire de séance.

CONVENTION DE FOURRIERE – ENLEVEMENT ET GARDE DES ANIMAUX POUR L'ANNEE 2026

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de fourrière – enlèvement et garde des animaux pour l'année 2026. Le montant de la redevance par habitant s'élève pour l'année 2026 à 1.22 €. Le nombre d'habitant recensé par l'Insee est de 410 habitants. Le montant de la redevance à verser pour l'année 2026 sera donc de 500.20 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention de fourrière – enlèvement et garde des animaux pour 2026
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention annexée à la présente délibération.

CERTIFIE EXECUTOIRE
TRANSMIS EN PREFECTURE

SECRETAIRE DE SEANCE

Fait et délibéré en mairie les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copies conformes.
Au CHATENET en DOGNON, le 29 juin 2026
Le MAIRE, GRENAILLE Romain-Bérenger



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services de contrôle de légalité